



# COMMUNE DE VRED

Tél. 03.27.90.51.33

**2026-014**

<u>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2026</u>				
<u>Date de la convocation</u> : 31 Mars 2026	L'An Deux Mil Vingt-Six, le Sept Avril à 18 H 30, le Conseil Municipal de la Commune de VRED s'est réuni en séance ordinaire en Mairie, sous la Présidence de Monsieur Éric SOQUET, Maire			
<u>Date d'affichage de la convocation</u> : 31 Mars 2026	Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
<u>Nombre de conseillers</u> :  En exercice : 15 Quorum : 8 Présents : 15 Pouvoirs : 0 Votants : 15	Monsieur SOQUET Éric	X		
	Madame DEPARIS Magali	X		
	Monsieur CLAISE Frédéric	X		
	Madame LEROUX Evelyne	X		
	Monsieur BONNET Guy	X		
	Madame REY Caroline	X		
	Monsieur MAITTE Yves	X		
	Madame GUISLAIN Chloé	X		
	Monsieur HARDY Frédéric	X		
	<u>Secrétaire de Séance</u> : Magali DEPARIS	Madame MARLIERE Séverine	X	
Monsieur PINATON Clément		X		
Madame DUCAMP Séverine		X		
Monsieur GUYOT Jean-Pierre		X		
Madame HALLANT Dany		X		
<u>Objet de la délibération</u> : <b>Elections du SIDEN-SIAN : Désignation d'un Grand Electeur appelé à constituer le collège départemental ou d'arrondissement au titre de la compétence « Défense Extérieure Contre l'Incendie »</b>	Sens du Vote : Adoption  Votes Pour : 15      Votes Contre : 00      Abstention : 00			
	Le Conseil Municipal,  Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment celles visées sous les articles L.5711-1, L.5211-7 et L.5211-8, L.5212-8 et L.5212-16,  Vu les dispositions statutaires du SIDEN-SIAN,  Vu l'adhésion de la commune au SIDEN-SIAN avec transfert de compétence « Défense Extérieure Contre l'Incendie »,  Vu le renouvellement général des conseils municipaux en 2026, et par voie de conséquence, le renouvellement du Comité du SIDEN-SIAN,  Considérant que le renouvellement du Comité du SIDEN-SIAN nécessite que, conformément aux dispositions visées sous l'article VII des statuts du Syndicat, la commune, doit procéder à la désignation pour la compétence « Défense Extérieure Contre l'Incendie », d'un Grand Electeur appelé à constituer, pour cette compétence, le collège de l'arrondissement de			

Douai. Ce collège a pour objet d'élire ses délégués au Comité du SIDEN-SIAN chargé et au titre de cette compétence, l'ensemble des membres du Syndicat ayant contribué à la formation de ce collège.

## APRES AVOIR PROCEDE AUX OPERATIONS DE VOTE A MAIN LEVEE

### Article 1 :

Ces opérations de vote ont donné les résultats suivants : Éric SOQUET

- Pour	15 voix
- Contre	00 voix
- Abstention	00 voix

### A obtenu :

Éric SOQUET (15 voix)

### Est élu :

**Monsieur Éric SOQUET**  
Membre du Conseil Municipal de Vred

Comme Grand Electeur appelé à siéger au collège de l'arrondissement de Douai ayant pour objet d'élire ses délégués chargés de représenter, au sein du Comité du SIDEN-SIAN et au titre de la compétence « Défense Extérieure Contre l'Incendie », l'ensemble des membres du Syndicat ayant contribué à la formation de ce collège.

### Article 2 :

Monsieur le Maire est chargé d'exécuter le présent acte administratif en tant que de besoin.

Le présent acte administratif sera notifié à Monsieur le Sous-Préfet et à Monsieur le Président du SIDEN-SIAN.

Les protestations contre la présente décision, non détachables des opérations électorales selon la jurisprudence, doivent être déposées, si elles ne sont pas contresignées au procès-verbal, à peine de nullité, dans les cinq jours qui suivent le jour de l'élection ou à la sous-préfecture. Elles peuvent également être déposées au bureau central du greffe du tribunal administratif de LILLE dans ce même délai.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance,

Magali DEPARIS



Certifie exécutoire par le Maire compte tenu de la réception  
en Sous-Préfecture le **13 AVR. 2026** et de la publication

le **13 AVR. 2026**

Le Maire,

Éric SOQUET



Le Maire,

Éric SOQUET

